

Bulletin du Conseil communal

N° 12



Lausanne

Séance du 13 février 2018

Volume II : Préavis, rapports-préavis
et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 février 2018

12^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 13 février 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2017/26 du 22 juin 2017..... 15

Rapport.....35

Finances et mobilité
Logement, environnement et
architecture

Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape
Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts
**« Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de
Lausanne »**

Rapport-préavis N° 2017/26

Lausanne, le 22 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite auprès de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'450'000.- afin de continuer à développer sa politique publique des places de jeux. Il est proposé de poursuivre la mise en conformité des places de jeux et espaces sportifs pour adolescents, de créer des espaces de jeux et de rencontre de qualité en nombre suffisant et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire tout en répondant aux sollicitations des habitants ainsi qu'aux nouvelles tendances qui intègrent désormais les sportifs, les personnes à mobilité réduite ou les aînés. Un accent particulier est mis sur l'aménagement d'espaces ludiques au centre-ville avec la création de trois nouveaux espaces de jeux, l'acquisition d'une place de jeux amovible et l'installation de mobilier ludique dans l'hyper-centre.

La Municipalité dresse également un bilan des investissements réalisés dans le cadre de la deuxième étape¹.

Enfin, elle répond au postulat de M. Valéry Beaud et consorts, intitulé « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne » qui relaye des attentes et des initiatives en lien avec l'aménagement d'espaces collectifs de proximité contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

¹ Préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux, 2^e étape ».

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	1
2. Table des matières	2
3. Préambule	3
4. Les principes d'aménagement et d'entretien	3
4.1 L'aménagement	3
4.2 L'entretien	4
5. Les deux premières étapes	4
5.1 La première étape (2002-2006 et 2007-2011)	5
5.2 La deuxième étape (2011-2016)	5
5.2.1 Bilan de la deuxième étape	6
5.2.2 Récapitulatif des projets présentés dans le préavis N° 2012/52	9
6. La troisième étape	10
6.1 Projets 2017-2020	10
6.1.1 Cité Vieux-Bourg	10
6.1.2 Esplanade de Montbenon	11
6.1.3 Malley Pyramides	11
6.1.4 Espace de jeux sportifs de la place du Nord	11
6.1.5 Parc des Bossons	11
6.1.6 Promenade de Druey	12
6.1.7 Promenade Jean-Jacques Mercier	12
6.1.8 Parc Mon-Repos, place de jeux sud – aménagement partiel	12
6.1.9 Promenade de la Blécherette – aménagement partiel	12
6.1.10 Château de Beaulieu – aménagement partiel	12
6.1.11 Parc Bourget	13
6.1.12 Primerose les Plaines – aménagement partiel	13
6.1.13 Promenade de la Solitude / Saint Martin	13
6.1.14 Promenade de Messidor	13
6.1.15 Place de jeux du Pavement / parc public d'Entre-Bois	14
6.1.16 Terrain de jeux sportifs du chemin de Beau-Rivage	14
6.2 Universalité des places de jeux	14
6.3 Places de jeux dans l'hyper-centre	15
6.4 Récapitulatif	16
7. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne »	17
7.1 Rappel du postulat	17
7.2 Réponse de la Municipalité	17
8. Aspects financiers	18
8.1 Incidences sur le budget d'investissement	18
8.2 Incidences sur le budget	18
8.2.1 Charges d'intérêts	18
8.2.2 Charges d'amortissements	18
8.2.3 Charges d'exploitation	18
8.2.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement	18
9. Cohérence avec le développement durable	19
10. Conclusions	19

3. Préambule

L'amélioration de la qualité des espaces publics constitue l'une des priorités du programme de législature 2016-2021. Consciente des multiples enjeux (santé, famille, urbanisme ou participation citoyenne) liés à l'aménagement d'espaces collectifs de proximité, comme notamment les espaces de loisir et de détente, les aires de jeux, les places, les squares, les zones de rencontre ou les plantages et de leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la Municipalité a développé une politique publique transversale des places de jeux ; elle touche notamment à la politique de la santé (prévention de l'obésité, des maladies cardiovasculaires, développement psychomoteur des enfants, lutte contre la prédominance des activités écran), à la politique familiale et à l'urbanisme.

Aujourd'hui, les places de jeux ne sont donc plus uniquement considérées comme des aires munies d'aménagements ludiques. Véritables lieux de développement physique et mental pour les enfants, ce sont aussi des espaces de rencontre et de vie qui permettent de tisser un lien intergénérationnel et social. La Municipalité a donc pour objectifs de :

- proposer des espaces de jeux agréables et attrayants, l'activité physique des enfants étant étroitement liée à l'offre d'espaces extérieurs de qualité, situés à proximité de leur lieu de vie ;
- offrir des espaces de jeux et de rencontre de qualité en nombre suffisant et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire afin de répondre à la densification de la ville et d'améliorer le bien-être de l'ensemble de la population ; l'appropriation et le partage des espaces publics étant, de plus, des garants de la cohésion sociale et porteurs de civilité, convivialité et sécurité, cette thématique est désormais intégrée dans la politique de l'aménagement urbain et fait généralement l'objet de démarches participatives qui peuvent se décliner en séances de consultation, ateliers, sondages, etc., en fonction de l'objectif poursuivi ;
- équiper les espaces selon des critères pédagogiques qui sont fonction des différents groupes d'âges, ce qui s'inscrit dans sa politique familiale globale, Lausanne affichant le label de l'Unicef « Commune amie des enfants » depuis 2012.

4. Les principes d'aménagement et d'entretien

Précurseur dans la mise à disposition de places de jeux publiques, la Ville gère plus de 100 espaces ludiques pour enfants et adolescents qui exigent un entretien et un renouvellement réguliers. La Municipalité a mis sur pied un processus de planification en présentant en 2000 un programme de rénovation en trois étapes², deux ayant déjà fait l'objet de préavis³ adoptés par votre Conseil communal. Enfin, elle répond de plus en plus souvent aux sollicitations des Lausannoises et les Lausannois, grands et petits (demandes d'améliorations, suggestions, idées voire plaintes), des institutions ainsi que des élus (interpellations, postulats, motions).

4.1 L'aménagement

L'aménagement des espaces publics est complexe : il doit tenir compte des aspects culturels (patrimoine construit), écologiques (objets naturels, pollution sonore, émission de particules, etc.), sociaux (convivialité, sécurité) et économiques (rentabilité et entretien). Ces préoccupations viennent donc se superposer aux impératifs traditionnellement liés aux places de jeux, comme la sécurité, les qualités ludiques et le développement de l'enfant.

² Préavis N° 178 « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux ».

³ Préavis N° 2002/45 « Réaménagement de diverses places de jeux, 1^{re} étape » et préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux, 2^e étape ».

L'aménagement des places de jeux suit les principes généraux suivants :

- une répartition spatiale équilibrée : chaque quartier doit disposer d'une offre couvrant chaque tranche d'âge afin de favoriser la mixité intergénérationnelle, à l'exception de certaines petites places de jeux qui peuvent s'adresser aux plus jeunes, ou d'installations spécifiques conçues pour les adolescents, comme le street workout ou les places multijeux ;
- une bonne intégration paysagère, respectueuse du patrimoine, des aspects identitaires et historiques, ainsi que de la bonne intégration dans le quartier ;
- une offre diversifiée incluant des places de jeux uniques et d'une identité propre, conçues dans leur ensemble et intégrées dans le paysage: dans la mesure du possible, toute nouvelle place de jeux est aménagée selon des concepts thématiques originaux qui font référence à leur emplacement (quartier, histoire et particularités du lieu) ; les jeux sont développés sur mesure, selon un concept global et permettent de diversifier les activités présentes sur l'ensemble des places, ce qui incite chaque famille à fréquenter différentes places de jeux ;
- une approche écologique, durable et contribuant au verdissement de la Ville : les jeux et les revêtements sont en matériaux naturels et permettent aux enfants de réaliser des expériences sensorielles intéressantes et diversifiées, ces dernières étant primordiales dans leur développement, en particulier lorsqu'ils grandissent dans un environnement urbain ;
- une planification participative : la conception intègre les futurs utilisateurs, notamment les enfants (collaboration avec les délégations enfance et jeunesse, Conseil des enfants, FASL, médiateur sportif, collègues, garderies, ...) ;
- une conception inclusive : les places de jeux offrent un accès facilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) afin qu'ils puissent utiliser les installations.

4.2 L'entretien

Les espaces de jeux vivent ; ils subissent les effets d'une forte fréquentation, du vieillissement naturel des matériaux, des influences climatiques et sont parfois victimes de déprédations. Afin de garantir leur sécurité, leurs qualités fonctionnelles et esthétiques ainsi que leur longévité, un système de contrôle et d'entretien, conforme aux exigences des normes de sécurité, a été mis en œuvre en 2012 ; des contrôles de sécurité sont effectués de manière systématique par le personnel communal ou sur mandat. Les rénovations ponctuelles sont exécutées à l'interne, un jeu devant parfois être fermé ou démonté en urgence. Depuis 2011, de nombreux jeux et revêtements de chute ont ainsi été rénovés ou remplacés dans le cadre des budgets de fonctionnement.

5. Les deux premières étapes

Faisant suite à une étude intitulée « Planification des places de jeux » menée entre 1998 et 1999, la Municipalité a proposé en 2000 un projet global de remise à niveau de l'offre des places de jeux à réaliser en trois étapes⁴. Ce préavis présentait aussi les intentions en matière de qualité d'aménagements et de mise en place de processus participatifs ainsi que les principes de financement suivants :

- le budget de fonctionnement, pour les travaux d'entretien, de réparation, de remplacement et de mise en conformité des jeux et des surfaces de chute ;
- le crédit cadre annuel du service, pour les travaux de rénovation urgents de moyenne importance ;

⁴ Préavis N° 2000/178 « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux ».

- le crédit d'ouvrage par voie de préavis, pour les travaux importants (création ou transformation) ;
- les crédits d'ouvrage globaux pour la création de places dans le cadre de grands projets (rubrique y relative).

5.1 *La première étape (2002-2006 et 2007-2011)*

Le préavis N° 2002/45 « Réaménagement de diverses places de jeux, 1^{ère} étape » sollicitait un crédit de CHF 2'200'000.- ; il a permis de créer ou de réaménager sept places de jeux, deux places multijeux ainsi qu'une piste de skate. La rubrique « Divers », consacrée aux aménagements de petite ou moyenne envergure, a permis d'intervenir sur une dizaine de places de jeux (urgences, sollicitations des riverains, etc.).

Il convient d'ajouter la réalisation de nombreuses rénovations complètes ou partielles financées principalement par les crédits cadres annuels⁵ pour un montant total de plus de CHF 2'500'000.-, ainsi que les aménagements financés par le biais de crédits cadre spécifiques, comme par exemple les places de jeux de la Bourdonnette (CHF 345'000.-).

5.2 *La deuxième étape (2011-2016)*

Le préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux, 2^e étape », adopté en juin 2013, sollicitait un crédit de CHF 2'800'000.- pour le réaménagement d'une douzaine de places de jeux et d'espaces sportifs.

Comme pour la première étape, la liste des projets a été adaptée afin de répondre aux demandes spécifiques des usagers ainsi qu'à diverses urgences (sécurité, mise en phase avec des chantiers de construction, etc.). La planification a été revue afin de garantir l'équilibre géographique et sociologique sur l'ensemble du territoire. Quant aux projets non-réalisés, ils ont été soit intégrés dans le présent rapport-préavis, soit différés pour diverses raisons (procédures de mise à l'enquête, projets de construction en cours, études de projets spécifiques, etc.).

Enfin, la Ville a édité en 2016 un guide à l'intention des propriétaires privés, architectes ou gérances, qui réunit des conseils et des recommandations pour un aménagement de qualité des places de jeux privées.

La majorité des places de jeux a été financée par le préavis susmentionné, alors que d'autres, comme la place de jeux de la promenade de la Sallaz (2013), la Dune de Malley (2014) et la place de jeux de Sauvabelin, l'ont été par le biais de crédits cadres spécifiques pour un montant total de CHF 670'000.-. Ainsi, entre 2011 et 2016, quelque CHF 3'500'000.- ont été consacrés à l'aménagement de places de jeux.



Figure 1 : Guide à l'intention des propriétaires, architectes et gérance

⁵ Montants prévus pour les Crédits cadres Spadom : 2002 - 2006 : CHF 908'000.- ; 2007 - 2011 : CHF 1'645'000.-.

5.2.1 Bilan de la deuxième étape

Le tableau ci-dessous permet de dresser un bilan réjouissant : dix places de jeux (quatre figurant dans le préavis N° 2012/52 et six non planifiées) ont été réalisées à ce jour, quatre sont en cours d'étude ou de réalisation, alors que sept ont été reportées, dont cinq intégrées dans le présent rapport-préavis.

- Projets planifiés et réalisés :
 - en 2014, le parc de Boisy a été entièrement réaménagé et équipé de jeux en bois destinés aux différentes catégories d'âge dans le cadre d'une démarche participative intégrant notamment des enfants membres du Conseil des enfants ;
 - durant l'hiver 2014-2015, la place de jeux de la Cigale a bénéficié d'un réaménagement complet ainsi que de CHF 130'000.- de subventions (Fondation Denk an mich et Etat de Vaud) ; un accent particulier a été mis sur son accessibilité pour les enfants et adultes avec handicap. Cette réalisation a été couronnée par le prix allemand 2015 des espaces de jeux ;
 - le terrain sportif des Bergières a été inauguré en printemps 2016 et a fait l'objet d'un processus participatif intégrant les différents acteurs du quartier, notamment les jeunes ; il permet de pratiquer le basket, le volley et le badminton et complète ainsi l'offre d'activités sportives dans le quartier et au sein du collège ;
 - au printemps 2017, la promenade du Pont-de-Chailly a bénéficié d'un réaménagement complet suite à une démarche participative menée avec le Conseil des enfants de Chailly. Cette réalisation fait l'objet d'une convention public-privé.
- Projets non planifiés, mais réalisés :
 - la place de jeux du parc de la Brouette a été réaménagée en été 2015 dans le cadre de diverses améliorations constructives apportées à l'ensemble du parc afin d'améliorer son attractivité et de créer une nouvelle dynamique sur ce lieu délaissé par les familles : des jeux sur mesure ont été développés et un revêtement en gravier a été mis en place ; le projet de nouvelle place de jeux dans le secteur de Montbenon / Schnetzler, sis à proximité de ce parc, a par contre été reporté ;
 - la zone du Belvédère, sise au parc de Valency, a bénéficié d'un nouvel aménagement réalisé au printemps 2015, financé par le biais du préavis N° 2012/52 (fournitures) ainsi que du budget de fonctionnement (travaux), suite à la suppression des anciens jeux dans le secteur ; en référence au plan historique de ce parc, un grand bac à sable avec jeux d'eau a été installé au centre du Belvédère et l'espace a été arborisé ;
 - très fréquentée, la place de jeux du Petit Train de Vidy a dû être réaménagée d'urgence au printemps 2016, les jeux ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur ; un nouvel aménagement thématique (petit village de pêcheurs) propose diverses activités aux enfants en bas âge ; ce projet a pu être financé partiellement par le budget de fonctionnement ; en contrepartie le projet du terrain sportif, au chemin de Beau-Rivage, a été reporté ;
 - la placette Pré-du-Marché, petit square au centre-ville, a été réaménagée en 2016 suite à la demande des habitants du quartier ; une nouvelle place de jeux thématique a été créée et son mobilier et ses plantations améliorées (rubrique Divers aménagements du préavis N° 2012/52) ;
 - très fréquentée et située à proximité du centre-ville dans un quartier en pleine évolution, la place du Nord se divise en trois zones : place de jeux enfants, place multijeux pour les jeunes et zone de promenade. Suite au processus participatif mené

dans le quartier, il a été décidé de réhabiliter graduellement le parc : la place de jeux a été réalisée dans le cadre de la première étape en 2016 et partiellement financée par le préavis N° 2012/52 (fournitures) ;

- le parc de Chandieu est un important espace de jeux et de rencontre qui proposait des jeux ne répondant, en partie, plus aux normes de sécurité ou désuets ; située à proximité immédiate d'un collège, elle a été complètement réaménagée en 2016, suite à la construction d'un bâtiment scolaire plus important (été 2016). En automne 2016, le parc a bénéficié d'un aménagement global et cohérent de la place de jeux et du préau.

▪ Projets planifiés et en cours de réalisation :

- promenade du Château de Béthusy (2017) ;
- espace de street workout / fitness urbain dans le quartier de la Bourdonnette en remplacement du projet de rénovation de la place de jeux centrale du quartier initialement prévu : la place de jeux étant encore en bon état, il a été décidé d'aménager un street workout et de répondre ainsi aux souhaits émis par les jeunes du quartier (2017 / 2018).

▪ Projets non planifiés, mais en cours de réalisation :

En réponse aux postulats de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu »⁶ ainsi que de Mme Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu »⁷ invitant la Municipalité à améliorer les infrastructures pour enfants et jeunes dans le quartier de Beaulieu, il a été décidé d'aménager les différents espaces verts de Beaulieu comme suit :

- la promenade du Bois-de-Beaulieu : création d'un nouvel espace de jeux sur cet espace vert actuellement peu fréquenté, et réhabilitation du kiosque (nouvelle place de jeux dans l'espace arboré, nouveaux revêtements et mobilier urbain) ;
- la promenade Jomini : création d'un espace pour les sports urbains (installations de skate, de parkour et de street workout) s'adressant tout particulièrement aux adolescents et aux jeunes adultes en lieu et place des quelques jeux obsolètes ; une zone de promenade et des équipements de fitness urbain spécialement dédiés aux échanges intergénérationnels.

▪ Projets reportés :

Les projets ci-dessous ont été reportés afin de répondre aux urgences présentées ci-dessus :

- la promenade de Messidor : le réaménagement de la place de jeux dépend du projet d'agrandissement du bâtiment scolaire dont le calendrier n'est pas encore défini ;
- les terrains de jeux sportifs du Chemin de Beau-Rivage ;
- la place Saint-Maur (Quartier de la Cité) : ce projet a été mis en attente en faveur du réaménagement complet de la place du Nord qui se trouve à proximité ;
- l'esplanade de Montbenon / promenade Schnetzler : ce projet a été mis en attente au bénéfice de la nouvelle place de jeux au parc de la Brouette qui se trouve à proximité ;

⁶ Rapport-préavis N° 2015/72 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel 2016 » ; Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ».

⁷ Rapport-préavis N° 2016/39 « Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini » ; Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ».

- l'espace pour sports à roulettes à la Vallée de la jeunesse qui ne présente aucun problème sécurité : la rénovation de cet espace a été mise en attente au bénéfice de l'aménagement d'un espace de sports urbains à la promenade Jomini ;
 - la place de jeux de Bellevaux-Dessous qui ne présente aucune urgence sécuritaire ;
 - le projet « Places de jeux pour tous », qui permet d'adapter diverses places de jeux aux personnes à mobilité réduite, a été intégré dans le présent préavis.
- Projets réalisés mais ne figurant pas dans le préavis N° 2012/52, financés par d'autres sources :
- conformément aux attentes exprimées dans le cadre de la démarche participative et au vu sa proximité immédiate des voies de circulation, la promenade de la Liberté a été aménagée en hiver 2016-2017 en espace de rencontre polyvalent ; la place de jeux de Druey, sise à proximité, sera rénovée dans le cadre du présent rapport-préavis ;
 - la fabrication de mobilier urbain multifonctionnel et ludique en bois pour le petit parc de Montétan et la promenade de la Liberté, en voie de réalisation, a été financée par le Fonds de développement durable (FDD) par un montant de CHF 30'000.-. Il s'agit d'un projet novateur imaginé par un designer et réalisé par une entreprise spécialisée de la région. Des feuilles de chêne d'environ 1.50 m par 1 m seront installées dans l'espace et utilisées tant par les adultes que par les enfants pour s'y asseoir, s'y coucher ou y jouer.

5.2.2 Récapitulatif des projets présentés dans le préavis N° 2012/52

	Lieu	Etat d'avancement			Remarque	Montant budgété (CHF)	Montant final (CHF)
		Réalisé en	Présent rapport-préavis	Projet annulé			
1	Promenade de Messidor		x		Projet retardé ; il sera développé en lien avec le projet d'agrandissement du bâtiment scolaire de l'Eglantine	250'000	
2	Parc de Boisy	2014				250'000	200'000
3	Terrain de jeux sportifs (Beau-Rivage)		x		Projet reporté en raison d'autres priorités	200'000	
4	Place Saint-Maur (Cité)		x		Projet reporté suite à la réalisation de la Place du Nord à proximité	100'000	
5	Esplanade de Montbenon / Promenade Schnetzler		x		Projet reporté suite à la réalisation du parc de Parc de la Brouette réalisé à proximité	150'000	
6	Place de jeux de la Cigale	2015			Subventions reportées sur présent rapport-préavis	100'000	320'000
7	Promenade de la Liberté	2017			Financé hors préavis (jeux supprimés)	150'000	
8	Terrain de jeux sportifs Bergières	2016				150'000	150'000
9	Place de jeux (Boveresses / Praz-Séchaud)	2017			Projet de réaménagement complet en lieu et place d'une simple rénovation	100'000	200'000
10	Espace pour sports à roulettes Vallée de la Jeunesse			x	Projet annulé en raison d'autres priorités	250'000	
11	Place de jeux Château de Béthusy	2017				150'000	200'000
12	Promenade Pont-de-Chailly	2017			Convention (participation privée de CHF 15'000.-)	250'000	250'000
13	Place de jeux Bellevaux-Dessous			x	Projet reporté en raison d'autres priorités	150'000	
14	Place de jeux Bourdonnette-Est	2017			Street workout	50'000	50'000
15	Accès PMR « Places de jeux pour tous »		x		Projet reporté en raison d'autres priorités	100'000	

16	Mises en conformité diverses					
	– Valency, Belvédère	2015			Jeux de sable	250'000
	– Place de Milan	2016			Jeux de sable	
	– Placette Pré-du-marché	2016			Placette de jeux	
	– Pavement	2016			Sécurisation	
17	Honoraires				Mandats à des tiers	150'000
Projets non planifiés, réalisés et financés dans le cadre du préavis N° 2012/52						
	Parc de la Brouette	2015			Urgence sécuritaire	160'000
	Parc de Chandieu	2016			Construction du collège	230'000
	Vidy petit train	2016			Urgence sécuritaire	210'000
	Place du Nord	2016			Demande des habitants	195'000
	Promenade du Bois de Beaulieu	2017			Réponse au postulat Decollogny	200'000
	Promenade de Jomini	2017			Réponse au postulat Beaud	150'000
Total						2'800'000

6. La troisième étape

6.1 Projets 2017-2020

Dans le cadre de cette troisième étape, la Municipalité a l'intention de réaménager seize places de jeux pour les raisons suivantes : certains espaces n'ont pas encore pu bénéficier d'une rénovation complète et/ou ne correspondent pas toujours aux normes de sécurité en vigueur alors que d'autres ne répondent plus aux besoins des utilisateurs (familles, garderies) qui expriment leurs craintes ou suggèrent des améliorations.

La liste a été dressée en tenant compte des enjeux sécuritaires, de la couverture géographique, des besoins spécifiques des quartiers, de l'évolution urbanistique, de la diversification de l'offre et des demandes de la population et prévoit une réalisation échelonnée sur cinq ans (2017-2021).

Les montants estimés comprennent les travaux de terrassement, les fondations, les jeux et le mobilier ainsi que les clôtures et les revêtements de sol ; ils incluent généralement une rubrique consacrée à une démarche participative.

Comme pour les deux premières étapes, cette liste est modulable et fera certainement l'objet d'adaptations en fonction des nouvelles urgences.

6.1.1 Cité Vieux-Bourg

Le quartier de la Cité ne dispose d'aucun espace de jeux alors que les familles sont de plus en plus nombreuses. Comme déjà relevé dans le cadre de l'étude de planification des places de jeux effectuée en 1998-1999, le besoin d'une zone de rencontre a été confirmé par les familles et la garderie du quartier dans le cadre de la démarche participative menée entre 2009 et 2010 ; les quelques jeux pour enfants en bas âge installés, dans l'intervalle et à titre provisoire, sur la place Bonnard, ont par ailleurs dû laisser la place au chantier du Château Saint-Maire.

Le préavis N° 2012/52 prévoyait l'installation d'une place de jeux démontable à la place St-Maur, mais ce projet a dû être abandonné pour diverses raisons. Considérant que la terrasse publique Cité Vieux-Bourg, aménagée dans les années soixante sur une toiture constitue une

alternative intéressante, il est proposé d'y réaliser une place de jeux pour enfants en bas âge dans le cadre du réaménagement qui fera suite aux travaux d'étanchéité entrepris par les propriétaires.

6.1.2 Esplanade de Montbenon

L'Esplanade de Montbenon constitue l'unique parc de la Ville dépourvu de place de jeux, suite à la suppression, il y a quelques années, de celle située dans un lieu très en retrait, à l'est de l'Esplanade de Montbenon, suite à sa fréquentation problématique.

Jouissant d'une vue splendide, ce parc attire de nombreux Lausannoises et Lausannois, touristes et festivaliers. Dit parc fait l'objet de l'attention du Conseil communal à travers le postulat de M. Mathieu Maillard et consorts⁸ auquel la Municipalité répondra ultérieurement. La présence de nombreuses infrastructures, telles que les WC publics, les restaurants, les fontaines, les coins ombragés et les pelouses, ainsi que la forte demande issue des familles habitant le quartier et de la garderie située à proximité justifient la création d'un espace de jeux.

Le choix de l'emplacement s'avère délicat, principalement en raison de questions de statique (situation de dalle). La promenade Schnetzler abritant désormais un parc de sculptures, il est envisagé de transformer la fontaine située sur l'esplanade centrale afin de créer un nouveau pôle d'attraction pour les familles lausannoises. Cette réalisation sera intégrée dans les réflexions menées par la ville sur l'aménagement de jeux d'eau dans les parcs lausannois, à l'image des nombreuses réalisations très appréciées, réalisées dans d'autres villes.

6.1.3 Malley Pyramides

Aménagée il y a plus de 20 ans, la place de jeux actuelle, située au nord du collège de Malley, est devenue désuète. Son renouvellement, inclus dans le projet de construction du second terrain d'aventure de Lausanne et agendé en 2017, prévoit d'installer un toboggan géant, partant du sommet de la colline, traversant la forêt et débouchant sur la place publique. Ce toboggan, d'une dimension unique à Lausanne, deviendra l'installation phare de ce nouvel espace de rencontre ; il sera complété par d'autres jeux et son aménagement sera convivial et respectueux du cadre naturel du site.

6.1.4 Espace de jeux sportifs de la place du Nord

Suite à la démarche participative menée dans le cadre du développement du quartier du Vallon en 2016, il est prévu de valoriser le parc de la place du Nord, en intégrant notamment le réaménagement de la place de jeux : la première étape a été réalisée en 2016⁹.

La deuxième phase prévoit de renouveler la zone abritant l'actuel espace multijeux datant de 2002, fortement sollicité par les jeunes du quartier. La suppression des places de parcs permettra d'installer une nouvelle structure multijeux ainsi que des engins de fitness, et de répondre aux souhaits émis par les jeunes et jeunes adultes du quartier dans le cadre de la démarche participative. L'aménagement d'une zone de rencontre, commune à la place de jeux existante et au nouvel espace, permettra de créer une unité esthétique et fonctionnelle.

6.1.5 Parc des Bossons

Aménagé en 1985 dans le parc des Bossons, à proximité immédiate de la maison de quartier et de grands immeubles d'habitation, ce parc de quartier, fortement fréquenté, jouit de grands espaces verts et de zones arborisées. Un processus participatif mené en 2013, en collaboration avec la maison de quartier, a débouché sur la plantation d'arbustes, réalisée par des enfants. Les

⁸ Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » déposé le 21 mars 2017.

⁹ Préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux – 2^e étape ».

différents jeux sont aujourd'hui vieillissants, bien que très appréciés, et ne correspondent plus aux normes de sécurité actuelles. Le renouvellement de l'ensemble des installations de jeux fera l'objet d'une démarche participative incluant les enfants et les familles du quartier.

6.1.6 *Promenade de Druey*

Attenant au préau de l'établissement primaire de la Pontaise, ce parc public constitue un important espace de rencontre pour les habitants du quartier et les élèves durant la récréation. Son aménagement date de la fin des années quatre-vingt et les jeux doivent être remplacés pour diverses raisons (obsolescence, attractivité, entretien et sécurité). Conformément aux vœux émis par les habitants dans le cadre de la démarche participative, il a été décidé d'abandonner les jeux initialement prévus à la promenade de la Liberté (cf. préavis N° 2012/52) et d'améliorer en contrepartie la place de jeux de la promenade de Druey. Le réaménagement de l'ensemble de la place et le remplacement des installations ludiques feront l'objet d'une démarche participative incluant les habitants du quartier ainsi que la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers.

6.1.7 *Promenade Jean-Jacques Mercier*

La promenade Jean-Jacques Mercier figure à l'inventaire cantonal des monuments historiques et des sites. Relativement méconnu des Lausannoises et des Lausannois, ce site offre une collection remarquable d'arbres. L'espace jeux situé sur la terrasse supérieure a été aménagé dans les années 1980. Constitué de trois jeux conventionnels peu attractifs, il manque de convivialité et d'originalité alors que son intégration paysagère laisse particulièrement à désirer.

Située dans la pente entre les avenues de Rumine et Eugène Rambert, la promenade Jean-Jacques Mercier fait office de liaison entre deux quartiers sociologiquement bien distincts. Une analyse des besoins a relevé la nécessité d'y maintenir un espace ludique de qualité ; l'enjeu majeur consistera à assurer une bonne intégration paysagère des installations de jeux.

6.1.8 *Parc Mon-Repos, place de jeux sud – aménagement partiel*

Sise au cœur du parc historique de Mon-Repos, au centre-ville, et bénéficiant de la présence d'installations très attractives, comme les volières ou la Folie voltaire, cette place de jeux jouit d'une forte fréquentation. Ses équipements témoignent de diverses phases d'aménagement réalisées au cours des trente dernières années. Certains jeux ont pris de l'âge et doivent être remplacés, notamment diverses sculptures en bois façonnées par les collaborateurs de la Ville ainsi qu'une structure ludique datant des années 1980. Il sera veillé à l'amélioration de sa cohérence avec les équipements en place ainsi qu'à sa bonne intégration dans le contexte historique du parc.

6.1.9 *Promenade de la Blécherette – aménagement partiel*

Aménagée au début des années 1970, cette promenade est constituée de plusieurs placettes circulaires équipées de jeux. Une partie a déjà été remplacée, notamment par un jeu d'équilibre en bois réalisé en 2008-2009. Des installations anciennes doivent être remplacées. Il s'agira de compléter l'offre ludique tout en tenant compte de sa bonne intégration paysagère.

6.1.10 *Château de Beaulieu – aménagement partiel*

La promenade du Château de Beaulieu a été initialement aménagée en 1977. Plusieurs placettes circulaires se succèdent, accueillant diverses installations ludiques dans un cadre verdoyant et à l'abri de la circulation routière. Une partie des jeux a été remplacée par des balançoires et un parcours d'équilibre en bois, en 2008. Il sera procédé au remplacement de la tour datant des années 1980 pour des raisons de sécurité ainsi qu'à de légères améliorations paysagères.

6.1.11 Parc Bourget

Aménagée, il y a une vingtaine d'années, à l'aide de jeux en partie récupérés, la place de jeux du parc Bourget, située au sud du siège du Comité International Olympique (CIO) est très fréquentée et ne répond plus aux besoins de la population, des jeux ayant été démontés en novembre 2016 pour mettre le terrain provisoirement à disposition du CIO en vue de son projet d'agrandissement.

La place de jeux du petit train de Vidy mettant l'accent sur les jeux accessibles aux enfants en bas âge, en 2016, les nouvelles structures s'adresseront principalement à la tranche d'âge trois à dix ans. La participation financière du CIO est fixée au montant forfaitaire définitif de CHF 200'000.-¹⁰.

6.1.12 Primerose les Plaines – aménagement partiel

L'espace Primerose-les Plaines, sis entre l'avenue de Cour et l'avenue de Rhodanie, est constitué d'un vaste espace vert équipé de buts de football et de quelques jeux pour petits enfants. Eloignée des axes routiers, cette parcelle offre une belle qualité spatiale avec la présence de grands arbres et de généreux espaces engazonnés. Sa situation confinée et peu accessible en fait une zone essentiellement utilisée par les habitants du quartier. Les équipements de jeu et l'aménagement de la zone pour enfants ne correspondent plus au standard actuel et la structure multijeux, figurant dans le préavis N° 45/2002¹¹, n'a pas pu être installée en 2004 suite à des recours.

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) prévoit de réaliser un cheminement piétonnier dans le secteur « Coteau de cour » qui traversera la parcelle Primerose – Les Plaines.

Il est prévu de procéder à des mesures de rénovation légères pour améliorer les qualités ludique et paysagère de cette place, dans le but d'offrir un espace mieux adapté aux familles et aux garderies du quartier.

6.1.13 Promenade de la Solitude / Saint Martin

La Municipalité prévoit de construire un nouvel immeuble à la rue St-Martin 16-18 qui accueillera les structures d'aide sociale d'urgence, une cinquantaine de logements gérés par le Service social Lausanne (SSL) ainsi qu'un hangar d'entretien pour les véhicules communaux des services de la propreté urbaine (PUR) et des parcs et domaines (SPADOM). L'article 52 du règlement du Plan général d'affectation (RPGA) exige la création de 80 m² de surfaces de jeux. L'immeuble se trouvant à proximité immédiate de la promenade de la Solitude qui propose aujourd'hui une esplanade arborée et des plantages, la Ville saisit cette opportunité pour améliorer l'attractivité de cet îlot de verdure méconnu, en créant au cœur de la ville un véritable parc, pôle de vie urbaine offrant une mixité d'usages et ouvert sur le quartier. Il est prévu d'installer des jeux s'intégrant dans le terrain en pente et d'aménager une zone de rencontre. Le projet inclut des travaux de réaménagement du parc ainsi que la réimplantation sur la parcelle des plantages directement impactés par les travaux de construction. Le nouvel espace de jeux, ouvert aux habitants de l'immeuble ainsi qu'à ceux du quartier, fera l'objet d'un partenariat privé-public (cofinancement de la FLCL).

6.1.14 Promenade de Messidor

Il s'agit d'une place de jeux publique sise à proximité immédiate de l'école de l'Eglantine, créée en 1967 et partiellement rénovée en 1982. Des familles habitant le quartier ont fait part de leur inquiétude quant à la sécurité et à la qualité de l'équipement. Plusieurs installations ont déjà été

¹⁰ Convention relative aux incidences foncières et sur les infrastructures et prestations communales liées au réaménagement du siège du CIO à Vidy-Lausanne du 27 août 2015.

¹¹ Réaménagements de diverses places de jeux, première étape.

supprimées et les jeux restants ne répondent pas à la fréquentation très forte de cette place. Ce projet fait l'objet d'une étroite collaboration avec le service des écoles et la réalisation dépend du projet d'agrandissement du collège. Pour des raisons pratiques, le nouvel espace de jeu sera réalisé à la fin du chantier du bâtiment.

6.1.15 Place de jeux du Pavement / parc public d'Entre-Bois

La petite place de quartier du Pavement située au pied du flanc sud du bois de Sauvabelin est aménagée de manière longitudinale entre la forêt et la route du Pavement, dans la continuité d'une placette de rencontre ; l'aménagement initial a été complété en 2008 et ses accès et revêtements ont été modifiés en 2016 suite aux demandes des riverains. Il est prévu de remplacer l'ensemble des jeux et d'aménager un espace de jeux cohérent et naturel.

Le parc public d'Entre-Bois a bénéficié d'un aménagement complet en 2004. Une tour de jeux et certains revêtements de chute sont vieillissants et nécessitent un remplacement dans les années à venir.

6.1.16 Terrain de jeux sportifs du chemin de Beau-Rivage

Situé à proximité des collèges de la Croix d'Ouchy et de l'Elysée ainsi que du Centre pluriculturel d'Ouchy (CPO), cet espace de sport est devenu désuet : la plupart des installations ne sont plus utilisées depuis longtemps et sont même parfois dangereuses, comme les fosses de saut, alors que le revêtement est devenu inutilisable. S'y ajoute le fait que le quartier n'offre aucune place multijeux, aucun espace de jeux sportifs pour les adolescents utilisable en tout temps, malgré la forte demande locale (habitants et enseignants).

Une réflexion globale est en cours sur la multi-fonctionnalité du lieu. Sous réserve des besoins scolaires, il est prévu d'installer un espace de jeux sportifs multigénérationnels, en sol souple, utilisable en tout temps et convenant à différents types de sport, équipé de buts et pare-ballons. La végétation sera revalorisée (arbustes indigènes, prairies extensives, plantes grimpances). L'espace de sport multifonctionnel sera utilisé par les jeunes du quartier ainsi que par les classes dans le cadre du sport scolaire et son aménagement fera l'objet d'une collaboration avec le Service des écoles primaires et secondaires, les APEMS et le médiateur sportif.

6.2 Universalité des places de jeux

Les places de jeux sont des espaces de rencontre pour toutes les générations et doivent être accessibles à tous les groupes de population. En vue de répondre aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite, la Municipalité propose d'intervenir ponctuellement sur des places de jeux existantes.

En 2011, la fondation *Denk an mich*, engagée dans l'intégration des personnes avec handicap dans la vie de société et les loisirs en Suisse, a lancé le projet « Places de jeux pour tous » afin d'intégrer les besoins des personnes handicapées dans la planification des places de jeux. Elle propose des conseils pratiques ainsi qu'une participation financière. Ce projet fait l'objet d'une étroite collaboration avec le Bureau de prévention des accidents (BPA), le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées ainsi que le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Une quarantaine de places de jeux de ce type a déjà vu le jour, principalement en Suisse alémanique. Pour rappel, la Ville de Lausanne a inauguré en 2015 la première « place de jeux pour tous » de Suisse romande, la place de jeux de la Cigale.

La Municipalité propose de consacrer quelque CHF 100'000.- à des interventions ponctuelles permettant d'adapter les places de jeux aux besoins des enfants handicapés et des personnes à mobilité réduite et des possibilités de financements externes sont à l'étude. Il est prévu d'appliquer les principes suivants :

- rendre une grande partie des places de jeux accessibles aux personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants, poussettes, ...);
- installer des jeux accessibles pour les enfants handicapés sur une partie des places de jeux existantes (jeux multifonctionnels);
- prendre en compte les besoins des personnes malvoyantes (revêtements de sol, obstacles, ...).

6.3 *Places de jeux dans l'hyper-centre*

Le développement d'espaces ludiques au centre ville constitue l'un des axes prioritaires de ce rapport-préavis. Ainsi, en complément à plusieurs réaménagements réalisées entre 2011 et 2016, comme la place du Nord, la placette du Pré-du-Marché ou encore la promenade Derrière-Bourg, trois nouvelles places de jeux seront créées dans ce secteur (chap. 6.1) :

- la promenade de la Solitude;
- Cité-Vieux-Bourg;
- Montbenon.

En 2017, une installation de jeux amovible sera mise en place temporairement sur différents espaces dans l'hyper-centre, à l'image des balançoires lumineuses à la place de la Louve.

Des aménagements ludiques de divers espaces dans l'hyper-centre compléteront l'offre. Un montant de CHF 200'000.- est notamment prévu dans le présent préavis pour financer des équipements ludiques multifonctionnels et modulables sur différentes places publiques (place Arlaud; place de la Louve; place Grand St-Jean; place René-Auberjonois) dans le but de rendre ces espaces plus accueillants pour les familles.

6.4 Récapitulatif

Année	Dénomination	Type de travaux	Dépenses brutes	Recettes de privés	Montant net à la charge de la ville (CHF)
2017	Cité Vieux Bourg	Aménagement d'une place de jeux sur dalle	100'000		100'000
2017	Esplanade de Montbenon	Aménagement d'une place de jeux + jeux d'eau	250'000		250'000
2017	Malley Pyramides	Réaménagement complet de la place de jeux publique	200'000		200'000
2017	Place du Nord	Réaménagement de l'espace adolescents	350'000		350'000
2017	Les Bossons	Réaménagement complet de la place	200'000		200'000
2018	Druey promenade	Réaménagement complet de la place de jeux	200'000		200'000
2018	Promenade JJ-Mercier	Réaménagement complet de la place de jeux	200'000		200'000
2018	Mon Repos sud	Réaménagement partiel de la place de jeux	100'000		100'000
2018	Promenade de la Blécherette	Réaménagement partiel de la place de jeux	80'000		80'000
2018	Château de Beaulieu	Réaménagement partiel de la place de jeux	70'000		70'000
2019	Vidy Bourget, place de jeux devant le CIO	Réaménagement complet de la place de jeux, cofinancement privé-public	350'000	-200'000	150'000
2019	Primerose les Plaines	Réaménagement partiel d'une placette de jeux pour les petits	50'000		50'000
2019	Promenade de la Solitude	Aménagement d'une place de jeux, convention privé-public	250'000	-50'000	200'000
2019	Promenade de Messor	Réaménagement complet de la place de jeux	200'000		200'000
2019	Pavement place de jeux	Réaménagement complet de la place de jeux	150'000		150'000
2020	Terrain de jeux sportifs du Chemin de Beau-Rivage	Installation de divers jeux pour ados et enfants	200'000		200'000
2020	« Places de jeux pour tous »	Adaptation de diverses places de jeux	100'000		100'000
2017-2021	Hypercentre	Eléments ludiques / modulables en	200'000		200'000
2017-2021	Honoraires	Mandats d'études	100'000		100'000
2017-2021	Divers	Travaux en urgence	100'000		100'000
			3'450'000	250'000	3'200'000

7. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne »

7.1 Rappel du postulat

Par leur texte, déposé le 19 janvier 2016 et renvoyé pour étude et rapport le 13 décembre 2016, les postulants invitent la Municipalité à étudier l'opportunité de créer au centre-ville une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants.

7.2 Réponse de la Municipalité

Conformément à son programme de législature, la Municipalité a fait de l'aménagement des espaces publics l'une de ses priorités, ces derniers participant directement de la qualité de vie en ville et favorisent le développement du lien social ainsi que la vie de quartier ; elle entend de même réserver une place de choix aux familles et aux jeunes.

La Municipalité a déjà renouvelé un certain nombre places au centre-ville, notamment les promenades Derrière-Bourg à l'est de la place St-François et Jean-Villard-Gilles à proximité de l'Opéra de Lausanne (2013), le parc de la Brouette près de la place Chauderon (2015) ainsi que la placette du Pré-du-Marché à deux pas de la place de la Riponne et l'espace de jeux à la place du Nord (2016), en face de l'Hôtel de Police.

Le présent préavis prévoit de créer trois nouvelles places de jeux supplémentaires :

- la promenade de la Solitude (rue César-Roux – rue Caroline) ;
- Cité-Vieux-Bourg (jardin en toiture à l'est du quartier de la Cité) ;
- Montbenon (fontaine centrale au sud du Tribunal d'arrondissement de Lausanne).

Enfin, des réflexions sont en cours afin de mettre en place des aménagements plus conviviaux sur les places publiques du centre-ville (place Arlaud Boulimie ; place de la Louve ; place Grand St-Jean ; place René-Auberjonois ; place Pépinet). Il est prévu d'installer du mobilier urbain multifonctionnel et ludique afin de rendre ces places plus attractives pour les familles, ainsi que des jeux éphémères (ex. balançoires à la place de la Louve) et d'y offrir des activités ponctuelles pour les enfants dans l'hypercentre.

Ainsi, la Municipalité souhaite expérimenter l'installation d'une place de jeux amovible qui sera déployée pendant plusieurs mois au centre-ville et pourra se transformer en quelques heures en une petite place de jeux complète, avec toboggan tube, bac à sable et structures à grimper en bois qui proposent des activités diversifiées. Une location de six mois permettra de tester ce concept dans le courant de l'année 2017 à différents endroits du centre-ville de Lausanne. En cas de résultats concluants, cet achat sera financé par le biais du préavis N° 2012/52¹² (rubrique divers).



La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux demandes des postulants.

¹² Préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux, 2^e étape ».

8. Aspects financiers

Le montant des travaux de cette troisième étape est estimé à CHF 3'450'000.- et marque la politique volontariste et ambitieuse de la Ville en la matière (cf. chapitre 3).

L'Etat de Vaud accordant un soutien financier pour la construction ou la rénovation de places de sport en plein air afin de promouvoir la santé par l'activité physique et la pratique du sport, il est prévu d'introduire des demandes pour les projets de la Place du Nord et du chemin du Beau-Rivage.

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce projet figure au plan des investissements 2017-2020 pour un montant de CHF 3'100'000.- qui sera adapté lors de sa prochaine mise à jour. Ce montant a été augmenté de CHF 100'000.- à la faveur des subventions obtenues pour le préavis N° 2012/52.

Deux places de jeux seront partiellement financées par des privés ; leur contribution a été fixée à CHF 250'000.-.

Le calendrier des travaux a été revu : les premières dépenses interviendront en 2017 et non en 2016.

(en milliers de CHF)	2017	2018	2019	2'020	2021	Total
Dépenses d'investissements	550	725	725	725	725	3'450
Recettes d'investissements	0	0	-200	-50	0	-250
Total net	550	725	525	675	725	3'200

8.2 Incidences sur le budget

8.2.1 Charges d'intérêts

Calculée sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 52'200.- par année à compter de l'année 2018. Les recettes d'investissements de tiers n'entrent pas dans le calcul des charges d'intérêts.

8.2.2 Charges d'amortissements

Les charges d'amortissements sur une durée de 10 ans à partir de l'année 2018, s'élèvent à CHF 345'000.- par année. Les recettes d'investissements de tiers n'entrent pas dans le calcul des charges d'amortissements.

8.2.3 Charges d'exploitation

Ce projet ne génère pas de charges d'exploitation supplémentaire.

8.2.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2017-2022 sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	52.2	52.2	52.2	52.2	52.2	261.0
Amortissement	0.0	345.0	345.0	345.0	345.0	345.0	1'725.0
Total charges suppl.	0.0	397.2	397.2	397.2	397.2	397.2	1'986.0
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	397.2	397.2	397.2	397.2	397.2	1'986.0

9. Cohérence avec le développement durable

La mise en œuvre de la troisième étape du programme de rénovation des places de jeux permet à la Ville de mener une véritable politique publique des places de jeux tout en contribuant au développement durable en :

- maintenant et renforçant les espaces verts ainsi que le patrimoine naturel de la Ville ;
- contribuant à la meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne et ;
- renforçant l'intégration sociale par le biais de l'accès à la santé, à la sécurité et au sport.

10. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2017/26 de la Municipalité, du 22 juin 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'450'000.- pour la mise en œuvre de la troisième étape du programme de rénovation des places de jeux ;
2. de porter en amortissement du crédit susmentionné les éventuelles subventions ainsi que les CHF 250'000.- prévus dans les conventions avec des privés ;
3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 6010.331 du budget de la Direction des finances et de la mobilité, Secrétariat général, de CHF 345'000.- ;
4. de faire figurer sous la rubrique 6010.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;

5. d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts, intitulé « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

Annexes :

- Annexe 1 : Plan des réalisations et projets de places de jeux
- Annexe 2 : Photos des places de jeux - 3^e étape
- Annexe 3 : Réalisations 2011- 2017

Rapport de la commission N° 99

Chargée de l'examen du rapport-préavis n° 2017/26 Réaménagement de diverses places de jeux – 3e étape Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne »

Présidence :	Mme Gaëlle Lapique
Membres présents :	M. Valery Beaud Mme Caroline Alvarez Henry M. Dominique Gigon (rempl. Mme Chenux Mesnier) M. Romain Felli Mme Eliane Aubert M. Mathieu Maillard (rempl. M. Meystre) Mme Magali Crausaz Mottier M. Cédric Fracheboud M. Axel Marion M. Sébastien Kessler M. Quentin Beausire (observateur) ¹
Membre excusée :	Mme Sandrine Schlienger
Représentante de la Municipalité :	Mme Florence Germond , directrice de Finances et Mobilité
Collaboratrices de l'Administration :	Mme Petra Meyer , déléguée aux places de jeux Mme Sabine Turrian , secrétariat SGFIM

Lieu : salle de conférences de la Direction des finances et de la mobilité

Date : 26 septembre 2017

Début et fin de la séance : 10h30-11h50

La Municipalité présente les grandes lignes de ce rapport-préavis : cette demande d'un crédit d'investissement de 3.45 millions consacre la 3^e étape de l'aménagement de places de jeux. Sont ainsi prévus la rénovation, la mise en conformité ainsi que la construction de nouvelles places de jeux (pour info : Lausanne dispose d'une centaine de places de jeux). Il est rappelé que les places de jeux sont des projets prioritaires pour la Municipalité. Elle explique finalement que sur l'impulsion du postulat Beaud, la Municipalité a été appelée à envisager des places de jeux dans des espaces urbains, plus minéral et pas uniquement des parcs. Ces installations vont en effet de plus en plus au-delà de leur « simple » vocation

¹ En raison d'un malentendu, un membre surnuméraire du PS est présent.

ludique et deviennent des espaces de rencontre qui permettent de requalifier un espace public (voir l'exemple récent de la placette du Pré-du-Marché).

L'auteur du postulat, auquel répond notamment le présent rapport-préavis, se déclare pleinement satisfait des intentions municipales. Il adhère en particulier aux objectifs énumérés au point 4.1 du document (p.3-4). Il est important d'avoir des espaces de jeux et de rencontre de qualité, en nombre suffisant et bien répartis sur le territoire, afin d'accompagner la densification de la ville. Il relève toutefois que si les 3 nouvelles places de jeu projetées au centre-ville (promenade de la Solitude, Cité-Vieux-Bourg et Montbenon) sont intéressantes, particulièrement pour les habitants, elles ne sont pas dans l'hyper-centre où il y a un besoin pour les gens de passage également et ce afin d'améliorer l'attractivité du centre-ville. En ce sens, il considère que la réponse à son postulat se situe plutôt dans la volonté de mettre en place des aménagements plus conviviaux sur les places publiques du centre-ville et dans l'installation de la place de jeu amovible, expérience qu'il espère voir se pérenniser.

Lors de la discussion générale, plusieurs questions et remarques sont soulevées et résumées comme suit :

- **L'ensemble des participant-e-s se dit globalement satisfait, voire très satisfait de ce rapport-préavis.** Un commissaire tient aussi à rappeler que ces places ont un impact positif non négligeable sur la santé des enfants, dont un nombre grandissant accusent des retards psychomoteurs.
- **Plusieurs participant-e-s soutiennent le constat du postulant sur l'absence de places dans l'hyper-centre** – d'autant plus que la présence des enfants au centre-ville se fait rare (sécurité, trafic automobile, etc)
 - ➔ Réponse municipale : la Municipalité explique qu'en raison de la multiplicité des usages des espaces publics au centre-ville, il est difficile d'installer ce type d'aménagements. Un projet-pilote éphémère, l'Akabane, rencontre depuis quelques mois un joli succès (déplacement env. tous les 3 mois). Mais même ce genre de projet léger et mobile, au bénéfice d'autorisation temporaire, rencontre des défis : site adapté loin du trafic automobile, accès possible pour un camion-grue, accord des commerçants, etc. Après la place de la Louve, l'expérience sera reconduite et des discussions sont en cours, notamment avec le City Management (plusieurs lieux sont à l'étude, plutôt dans des centralités de quartier). A noter encore : actuellement loué, la Ville achètera très certainement ce conteneur-place de jeux au vu de l'expérience concluante. Finalement, la Municipalité explique que des « éléments ludiques et légers » sont à l'étude et devraient pouvoir en partie combler le manque de places de jeu dans l'hyper-centre.
- **Plusieurs commissaires saluent la recherche de financement extérieur mentionné dans le rapport-préavis** et encourage la Municipalité à nouer des partenariats publics-privés (par ex. auprès des commerçants).
 - ➔ Réponse municipale : le CIO, le LEB, la FLCL mais également le Canton participent financièrement à certains de ces projets.
- **Un commissaire rappelle l'importance des jeux d'eau** (pataugeoire, plan d'eau, jets d'eau), qui font d'ailleurs l'objet d'un postulat spécifique.
 - ➔ Réponse municipale : la Municipalité est elle-aussi convaincue de l'aspect ludique de l'eau. Et certains aménagements sont d'ailleurs prévus à Beaulieu.
- **Plusieurs commissaires demandent des précisions sur les « démarches participatives »** mentionnées çà et là dans le rapport-préavis : pourquoi ne sont-

- elles pas systématiquement mentionnées lors de la création de nouvelles places ; pour quel type de projets seront-elles utilisées et avec quels partenaires.
- Réponse municipale : les démarches participatives se feront en partenariat avec les différents acteurs locaux. Une première séance publique aura lieu généralement pour faire un état des lieux, une seconde permettra de présenter le projet.

 - **Plusieurs commissaires souhaiteraient avoir des informations complémentaires sur les intentions municipales en matière d'aménagements PMR.**
 - Réponse municipale : la Municipalité rappelle l'existence de la place de La Cigale et du futur projet, financé par le LEB, d'aménagement du square d'Echallens (en partenariat avec le CPHV – Centre pour enfants avec un handicap visuel). Elle précise que chaque nouvelle place de jeux (voir p 16) et tout réaménagement sera inclusif et PMR compatible (sol, type de jeux).

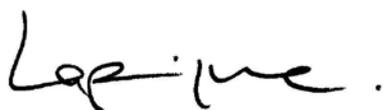
 - **Diffusion du guide « [Cinq conseils pour aménager des places de jeux de qualité](#) » (publics-cible : propriétaires, promoteurs, gérances, architectes) et de la carte « [Grandir à Lausanne](#) » (publics-cible : parents, enfants, éducateurs-trices, animateurs-trices):** plusieurs commissaires soulignent la qualité de ces deux publications et souhaiteraient les voir plus largement distribuées.
 - Réponse municipale : la Municipalité propose d'envoyer le guide aux adresses de la SIA et la carte – qui est déjà disponible dans les garderies, au BIP et à Info-Cité – pourra faire l'objet d'une diffusion encore plus large, notamment dans les réseaux de pédiatres et lieux de rencontre de parents.

 - **Corrections de 2 coquilles :** 6.1.1 Chantier du Château Saint-Maire -> il s'agit en fait du Parlement ; 6.1.15 flanc sud du Bois de Sauvabelin -> il s'agit en fait du flanc nord-ouest.

Conclusion

Il est décidé de voter en bloc les conclusions 1 à 4 qui sont adoptées à l'unanimité, de même que la conclusion 5.

Lausanne, 24 novembre 2017



Gaëlle Lapique